

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011-06-19 : Protocole conclu entre Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise./ Yvelines pour le soutien à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville.

□ **M. Gilles PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relatif aux associations ;

Vu les statuts de l'association le Vivant et la Ville ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

L'association *Le Vivant et la Ville* a été créée le 8 octobre 2010, avec le soutien logistique de Versailles Grand Parc à la suite du travail réalisé pour répondre à l'appel à candidature pour les pôles de compétitivité sur les écotecnologies.

Elle a pour objet le soutien au développement des filières et secteurs d'activité en lien avec l'ingénierie écologique appliquée à l'urbain, filière en développement sur le territoire de Versailles Grand Parc.

L'association veut, par son action, renforcer la compétitivité des entreprises en répondant à leur besoin de développement tout en consolidant leur ancrage territorial.

Elle a été retenue par la DATAR comme grappe d'entreprises, réunion d'acteurs privés et publics autour de thématiques de développements applicatifs de filières innovantes. A ce titre elle bénéficiera d'un soutien de 200 000 € sur trois ans.

Trois partenaires locaux (la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines) se sont également mobilisés pour accompagner cette association dans sa labellisation par la DATAR.

L'accompagnement initial de ces trois partenaires peut aujourd'hui être matérialisé par un soutien financier, d'un montant de 30 000 € par an, sur trois ans, pour chacun, afin de permettre l'essor de ces filières émergentes qui contribuent à renforcer l'excellence et l'attractivité du territoire de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *approuve les termes du protocole conclu entre Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines pour le soutien financier à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville ;*

2) *donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer le protocole quadripartite de soutien et tous documents s'y rapportant ;*

3) dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

